CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E59991** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 319680641

Siret : 319 680 641 00036

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 06789

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3692046504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3692046504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ETABLISSEMENTS MIQUET FILS

15 RUE JOSEPH BEGHIN
59239 THUMERIES

Téléphone : 03 20 86 56 49 **Fax :** 03 20 07 98 62

Portable :

Responsabilité légale :
MIQUET DANIEL CO-GÉRANT / MIQUET MARGELÈNE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : etablissement.miquet.fils@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 819 362 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	12	16/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 11:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.